



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de
longue durée
Direction de l'inspection des foyers
soins de longue durée**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Telephone: (613) 569-5602
Facsimile: (613) 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347 rue Preston bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

**Public Copy/
Copie destinée au public**

Report Date(s) / Date(s) du rapport	Inspection No / N° de l'inspection	Log # / N° de registre	Type of Inspection / Genre d'inspection
17 décembre 2018	2018_702197_0025	025177-18, 026752-18	Système de rapport d'incidents critiques

Licensee/Titulaire de permis

CVH (No. 6) GP Inc. en tant que partenaire général de CVH (No. 6) LP
766 Hespeler Road, Suite 301
a.s. de Southbridge Care Homes
CAMBRIDGE (ONTARIO) N3H 5L8

Long-Term Care Home/Foyer de soins de longue durée

The Palace
92, rue Centre, ALEXANDRIA (ONTARIO) K0C 1A0

Name of Inspector(s)/Nom de l'inspecteur ou des inspecteurs

JESSICA PATTISON (197)

Inspection Summary/Résumé de l'inspection



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

Cette inspection a été menée conformément au Système de rapport d'incidents critiques.

L'inspection s'est tenue les 1^{er}, 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 14 novembre 2018.

**Les registres suivants ont été remplis dans le cadre de cette inspection :
025177-18 – IC n° 2642-000012-18 concernant la chute d'un résident avec
changement important de son état de santé;
026752-18 – IC n° 2642-000013-18 concernant une allégation de mauvais traitement
de la part du personnel envers un résident.**

**Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec
l'administrateur, le directeur des soins, le gestionnaire des services
environnementaux, le directeur adjoint des soins, une infirmière
auxiliaire autorisée et des résidents.**

**L'inspectrice a examiné un dossier d'enquête interne, des rapports d'incidents
critiques et le dossier de santé de certains résidents.**

**Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés lors de cette
inspection :
prévention des chutes;
prévention des mauvais traitements, de la négligence et des représailles.**

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

**0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA**



NON-COMPLIANCE / NON-RESPECT DES EXIGENCES

Legend

WN - Written Notification
VPC - Voluntary Plan of Correction
DR - Director Referral
CO - Compliance Order
WAO - Work and Activity Order

Légende

AE - Avis écrit
PRV - Plan de redressement volontaire
RD - Renvoi au directeur
OC - Ordre de conformité
OTA - Ordres : travaux et activités

Non-compliance with requirements under the Long-Term Care Homes Act, 2007 (LTCHA) was found. (a requirement under the LTCHA includes the requirements contained in the items listed in the definition of "requirement under this Act" in subsection 2(1) of the LTCHA).

The following constitutes written notification of non-compliance under paragraph 1 of section 152 of the LTCHA.

Le non-respect des exigences de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté. (Une exigence de la loi comprend les exigences qui font partie des éléments énumérés dans la définition de « exigence prévue par la présente loi », au paragraphe 2 (1) de la LFSLD.

Ce qui suit constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la LFSLD.

Date de délivrance : 19 décembre 2018

Signature de l'inspecteur ou de l'inspectrice

Original signé par l'inspecteur ou l'inspectrice.